

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE N° 6/16-17 DU 23 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION	PAGE
I - GESTION FINANCIÈRE	PAGES
I.1 – Contrats et conventions	
I.2 – Groupement de commandes	
I.3 – Annulations de recettes	
I.4 – Frais de reprographie, d'impression et de reliure des étudiants	
I.5 – DBM	
I.6 – Forfait culture ECT	
I.7 – Tarif de participation des élèves aux sorties	
II - VIE SCOLAIRE	PAGES
II.1 – Charte des voyages et sorties scolaires	
II.2 – Voyages, projets pédagogiques et sorties pour 2017-2018	
II.3 – INES (ex CVLA) et dispositifs Région	
II.4 – Convention CPGE - Université	
II.5 – Convention BTS	
II.6 – Organisation des services de vie scolaire à la rentrée 2017	
II.7 – Fournitures scolaires	
III - QUESTIONS DIVERSES	
III.1 – Logements de fonction	
III.2 – Orientation des élèves de seconde	
III.3 – Intervention de monsieur Belmahi	

Les conditions de déroulement de la séance se trouvent page suivante

Nice le
Le Président,

S. DEVIN

Nice le
Le Secrétaire,

D. DELANSAY

LISTE D'ÉMARGEMENT - SÉANCE N° 6/2016-2017 DU 23 MAI 2017

P= Présent(e) ; A= Absent(e) ; E= Excusé(e)

5 membres de droit

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ	ÉMARGEMENT
M. DEVIN Stéphane – Provisieur	P
M. CORDIER Xavier – Provisieur adjoint	P
M. PALMARO Marc - Gestionnaire	P
M. CANEPA Christian - Chef de Travaux	P
Mme L'HÔTELLIER Dominique – CPE	P

2 Représentants du Conseil Régional

TITULAIRES	ÉMARGEMENT	SUPPLEANTS	ÉMARGEMENT
M. KLEYNHOFF Bernard	A	M. LEONELLI Pierre-Paul	
Mme SALLES-BARBOSA Jennifer	E	Mme RAMPAL Agnès	E

2 Représentants de la Commune et de la Métropole

TITULAIRES	ÉMARGEMENT	SUPPLEANTS	ÉMARGEMENT
Mme MONIER Françoise	E		
M. VÉROLA Auguste	E		

1 Personnalité qualifiée

NOM, PRENOM	ÉMARGEMENT
M. ALBINET Michel	P

7 Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Éducation

TITULAIRES	ÉMARGEMENT	SUPPLEANTS	ÉMARGEMENT
M. GIOVANAZZI P.-Fabrice	E	M. TIXIDOR Éric	P
Mme MAUMON Anne-Marie	A	Mme BLIN Marie-Hélène	P
Mme DELANSAY Delphine	P	M. BORLA Michel	P
Mme DESIDERI BRACCO Anne	A	Mme GERVAISE Brigitte	
Mme MARTINETTI Fabienne	P	Mme CHIAPPE Nathalie	
Mme PAZE Isabelle	P	Mme BARBARO Sophie	
Mme BOREL Annette	P	M. LASSERRE Marc	

3 Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, de Service et de Santé

Mme FAVIER Joëlle	P	Mme MAZZOLA Annie	
Mme LE BARILLEC Isabelle	P	Mme CORNU Geneviève	
Mme SARTORE Isabelle	E	Mme CANAVESE Geneviève	P

5 Représentants des Parents d'élèves

Mme GIRARD Nathalie (FCPE)	P	M. GIAUFER Didier (FCPE)	
Mme MACCARIO Alexandra (FCPE)	A	Mme GANDON Françoise (FCPE)	
M. DUSSARDIER Bernard (FCPE)	P	Mme MARIANGIOLI Sandra (FCPE)	
Mme GRANGE Dominique (PEEP)	P	Mme LANDRY Florence (PEEP)	
Mme FIORUCCI Carine (PEEP)	P	Mme TOMASI Patricia (PEEP)	

5 Représentants des Elèves

M. BELMAHI Fadi (TS4) V.- P. CVL	P	M. SPINELLA Guillaume (TS3)	
Mme BENZAMIA Sarah (BTS1AM2)	E	Mme IKHLEF Constance (BTS1AM2)	
M. CAMPION Thomas (BTS1PME)	A	Mme MADAGOVA Aicha (BTS1PME)	
Mme MARAFUZ SEMEDO Ariana (203)	A	M. BERTRAND Corentin (TS3)	
M. URBANO Luigi (203)	A	M. LOPEZ Axel (207)	

QUORUM : 16

PRÉSENTS : 21	HEURE DE DÉBUT : 18 H 15		
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. DELANSAY	HEURE DE FIN : 20 H 30		
P.V.C.A. PRÉCÉDENT ADOPTÉ PAR :	VOIX POUR : 21	VOIX CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
ORDE DU JOUR ADOPTÉ PAR :	VOIX POUR : 21	VOIX CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

INTRODUCTION

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18 h 15.

PV DU CA PRÉCÉDENT

Le PV du CA précédent est adopté à l'unanimité.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------------------	----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

ORDRE DU JOUR

Suppression :

I.3 – Crédits globalisés

Ajouts :

I.3 – Annulation de recettes

I.5 – DBM

I.6 – Forfait culture ECT

I.7 – Tarif de participation des élèves aux sorties

II.4 – Convention CPGE - Université

II.5 – Convention Bac pro / BTS

II.6 – Organisation des services de vie scolaire à la rentrée 2017

II.7 – Fournitures scolaires

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------------------	----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

I.-GESTION FINANCIÈRE**I.1 – Contrats et conventions**

M. Palmaro présente :

- Les conventions d'hébergement d'élèves de lycées extérieurs (Parc Impérial, Magnan, Palmiers, Calmette, Masséna, lycée hôtelier);
- La convention avec le Parc Impérial qui accueille à l'internat nos élèves;
- La convention permettant la location de la salle polyvalente à l'Association départementale de la gymnastique volontaire pour son Assemblée générale.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------------------	----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

I.2 – Groupement de commandes

M. Palmaro propose l'adhésion à un groupement de commande pour les contrôles bactériologiques en cuisine et l'entretien des portails automatiques.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------------------	----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

I.3 – Annulation de recettes

Il s'agit d'une annulation de recettes de 753€ pour des repas non consommés.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------------------	----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

I.4 – Frais de reprographie, d'impression et de reliure des étudiants

M. Palmaro explique que les élèves du post-bac se voient proposer un service de reprographie et de reliure dans l'établissement : il est actuellement de 50€ pour l'ensemble de la scolarité (soit 2 ans). Suite aux interventions de Mme Canavese sur la situation en cas de redoublement, et sur les formations post-bac qui se déroulent en 3 ans, le tarif suivant est proposé : 25 € par an, et donc 50€ pour 2 ans et 75€ pour 3 ans.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

L.5 – DBM

Cette DBM a pour but d'intégrer la recette de la location de l'internat par Azur Lingua (45 000€). M. Palmaro explique que le montant est inférieur à celui des autres années car la location ne s'étend que sur 5 semaines au lieu de 6. De plus, au moment de l'attentat du 14 juillet 2016 qui avait causé le départ de nombreux participants, Azur Lingua avait demandé une réduction qui n'avait pas été accordée mais la promesse de meilleures conditions pour l'année suivante avait été faite. La location de cette année tient donc compte des circonstances de l'an dernier.

M. Palmaro propose cette répartition :

Traditionnellement, une partie va au service SRH et pour ce qui reste 60% va au service AP et 40 % au service de fonctionnement ALO. Il propose une autre répartition : 7200€ au SRH, et 60% des 37 800€ restants au service ALO pour la réhabilitation de la salle des professeurs et des toilettes, et 40 au service AP.

Il explique que cette inversion des proportions est due à la décision tardive de la location par Azur Lingua qui arrive normalement au moment du budget où, faute de location, des prélèvements ont dû être faits sur les ressources.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

L.6 – Forfait culture ECT

Voici le forfait proposé :

- 10 € en 1^{ère} année pour la participation aux sorties théâtre et opéra ;
- 20 € pour la 2^{ème} année pour la participation aux sorties théâtre, opéra, et l'intervention d'un sophrologue (sous réserve de la poursuite du projet).

Mme Pazé avance la situation financière délicate de certaines familles et demande s'il est prévu une prise en charge de ces 10 ou 20 €. M. Palmaro assure que cette somme est modique, que des aides sont prévues pour les frais de voyage, ceux de ½ pension. Il assure également que les enseignants estiment que cette participation est nécessaire à la motivation.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

L.7 – Tarif de participation des élèves aux sorties

M. Palmaro présente un nouveau système qui a déjà été appliqué à $\frac{3}{4}$ des sorties en 2016-2017 :

- Groupe 1 (il concerne 7 sorties) : participation des élèves de 3€;
- Groupe 2 (le théâtre en anglais) : participation des élèves de 3,50€;
- Groupe 3 (7 sorties) : participation des élèves de 5€;
- Groupe 4 (2 sorties en bus) : participation des élèves de 10€;
- Groupe 5 (3 sorties) : participation des élèves de 15€;
- Groupe 6 (sortie Cadarache) : participation des élèves de 20€.

M. Borla demande si ce sont des sorties obligatoires. M. Palmaro répond que celles qui sont obligatoires sont gratuites.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.-VIE SCOLAIRE**II.1 – Charte des voyages et sorties scolaires**

M. Devin propose au vote la modification de l'article 3 : « L'année du baccalauréat, les élèves de terminale ne pourront participer à des voyages que du mois de septembre à la fin des vacances d'hiver de façon à ne pas gêner l'organisation des examens ».

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.2 – Voyages, projets pédagogiques et sorties pour 2017-2018.

Les projets, sorties et voyages sont présentés à l'ensemble des élus.

Mme Martinetti revient sur le projet en partenariat avec l'association « Vu pas vu ». Il n'est pas abouti car le rendez-vous avec l'association n'a lieu que le 13 juin 2017. Elle regrette que les projets doivent être présentés si tôt et estime que la date est de plus en plus avancée dans le calendrier.

M. Devin précise que le vote se fera aujourd'hui sans le budget et que ce projet pourra donc revenir une fois le budget fixé.

Mme Martinetti insiste pour dire que la date du 9 mai fixée pour rendre les projets ne permet pas de s'organiser, que cette date chaque année est avancée, et que par conséquent de nombreux projets en HIDA et en Arts par exemple n'ont pu être présentés.

M. Devin rassure les collègues qui auront la possibilité de déposer voyages et sorties en septembre, conformément à la charte des voyages.

Mme Blin demande pourquoi le projet 37 de M. Arnaudo a reçu un avis défavorable. M. Palmaro explique que ce collègue présentait deux projets qui sont très proches et que cela a été discuté avec lui. Un seul, mixant les deux, a donc été retenu.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.3 – INES (ex CVLA) et dispositifs Région

a) Médiation par les pairs

Virginie Fusté présente ce projet de médiation par les pairs et l'association partenaire de l'Education nationale « AROEVEN ». Il permettrait d'améliorer le climat scolaire, d'apaiser les tensions, et d'améliorer les relations entre les élèves. Il comprend la première année une formation de 9 heures pour 30 personnes volontaires de la communauté éducative, une formation de 9 heures pour 25 élèves de 2^{nde} G et pro, et une réunion d'1h30 à la pré-rentrée avec l'association.

Cette formation se déroulerait sur 3 ans avec un coût de :

- 2355€ pour la 1^{ère} année;
- 1062€ pour la 2^{ème} (formation sur les nouveaux médiateurs de 2^{nde} et bilan des élèves déjà médiateurs);
- 1470 € pour la 3^{ème} année soit 1062€ auxquels s'ajoutent 407€ pour le bilan de ces trois ans.

80% seraient subventionnés par la Région et 20% par l'établissement.

M. Devin précise que ce projet repose sur les préconisations du ministère. Il est assez confiant dans le financement de ce projet par la Région et soutient ce projet qui est forcément un plus pour l'établissement.

Mme Fiorucci souhaite des précisions sur les répartitions des élèves. Mme Fusté indique qu'il s'agit la première année d'élèves de seconde sur la base du volontariat et que beaucoup d'élèves de 2^{nde} pro sont intéressés.

M. Belmahi (représentant élèves) demande dans quel cadre le lycéen formé intervient. Mme Fusté souligne que ce sera cadré, que la médiation ne peut se faire en pleine cour, et qu'elle requiert un caractère confidentiel.

M. Borla s'intéresse à la différence entre les formations reçues par les élèves et les adultes. Mme Fusté répond que les adultes sont là pour encadrer, ils ne sont pas des médiateurs. Elle précise qu'après les trois ans, l'adulte formé devient formateur.

M. Borla demande quelles sont les chances d'avoir ce financement. Mme Fusté est optimiste car ce projet est bien monté selon les collègues qui expérimentent ce même type de projet à Vernier.

Mme Pazé demande quand ont lieu ces formations pour les élèves et les adultes et Mme Fusté la rassure en précisant qu'elles ont bien lieu en dehors du temps scolaire.

M. Belmahi intervient pour dire qu'il a reçu 2h de formation et qu'elles ont été très utiles et que les bénéficiaires ont été immédiats sur la qualité de la communication et des échanges au sein du CVL.

Mme Canavese précise qu'il ne s'agit pas d'un projet INES mais d'un projet qui respecte les points de la charte du financement INES.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.4 – Convention CPGE - Université

M. Devin demande l'autorisation de renégocier la convention entre la CPGE et l'Université déjà votée en faveur de la scolarité de nos étudiants.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.5 – Convention Bac Pro - BTS

M. Devin porte un courrier à la connaissance des membres du C.A. Le BTS PME-PMI bénéficiera de 72 HSE attribuées en fin d'année sur présentation d'un rapport d'activité.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	21	POUR	21	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

II.6– Organisation des services de vie scolaire à la rentrée 2017

M. Devin informe les membres du C.A. de l'organisation des services de la vie scolaire prévue à la rentrée 2017. M. Antonini fait valoir ses droits à la retraite et va être remplacé. M. Basin laisse son poste car il a réussi le concours de chef d'établissement. M. Devin propose cette organisation :

Si ce proviseur adjoint vient d'un lycée, il exercera sur la Rive droite et sera épaulé par les CPE : Mme Rechoum, M. Lasserre et un CPE stagiaire. Sur la Rive gauche, demeure M. Cordier, assisté par Mme L'Hôtelier et un CPE TZR.

S'il vient d'un collège, il exercera sur la Rive gauche, où l'enseignement supérieur est majoritaire et où il bénéficiera de l'aide du directeur délégué et de deux CPE Mme L'Hôtelier et M. Lasserre.

II.7 – Fournitures scolaires

Est proposée au vote le principe de la liste de fournitures simplifiée.

RÉSULTAT DU VOTE	VOTANTS	20	POUR	20	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------------------	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

III.-QUESTIONS DIVERSES

III.1 – Logements de fonction

Par ailleurs, le départ de M. Basin libère aussi un logement que demande M. Lasserre. M. Devin va demander un autre logement pour nécessité absolue de service auprès de la collectivité. Mme Salles-Barbosa s'étant excusée pour ce soir, il a attiré son attention à ce sujet.

A propos de la demande d'un logement de fonction de M. Filippi, la question n'est pas à l'ordre du jour car Clotilde Baudin ne part pas à la retraite tout de suite. M. Filippi ne peut donc changer de logement de fonction.

III.2 – Orientation des élèves de seconde

Le proviseur informe les parents d'un changement dans la procédure d'orientation en seconde. Les élèves qui optent pour un parcours en filière technologique vont entrer dans la procédure Affelnet, les élèves du lycée bénéficiant d'un bonus établissement pour les filières présentes dans l'établissement (STMG, ST2S). Si cette procédure peut paraître étonnante pour les STMG présente quasiment dans tous les établissements, il faut préciser que c'est un dispositif national et qu'on ne peut donc suivre une procédure différente.

Mme Grange (parents d'élèves) demande qu'elle est l'objectif de cette nouvelle procédure. Pour M. Devin, il s'agit d'éviter les doublons et une meilleure fluidité des parcours.

Mme Martinetti demande si l'on ne peut pas craindre un effet pervers. L'élève ne va-t-il pas demander une autre filière pour ne pas prendre le risque de ne pas aller où il le désire ? M. Devin l'ignore. L'expérience est nouvelle. M. Cordier informe les membres du CA que cette procédure est en vigueur dans l'académie de Rouen pour les filières ST2S, STL depuis longtemps et elle fonctionne bien.

III.3 – Intervention de monsieur Belmahi

M. Belmahi, représentant aussi du CVL, informe les membres du CA d'un projet de charte académique sur la citoyenneté et d'une future application vie lycéenne à destination des lycées et des professeurs. Il tient à remercier chaleureusement la direction, les professeurs, les ATOSS, qui sont tous les acteurs clés d'une meilleure éducation car élève de terminale, c'est son dernier C.A.

Monsieur Belmahi aussi est félicité par le proviseur qui invite les administrateurs à l'applaudir.

IV.-ANNEXES

(pages suivantes)

1 - Projets pédagogiques, de voyages et de sorties pour 2017-2018

ANNEXES